

Aide à la lecture de l'accusé de réception

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du département HAUTE-GARONNE

Mouvement des professeurs des écoles et instituteurs - année 2023—2024

Accusé de réception - Barème initial

M

.....Votre situation administrative.....

Grade :

Professeur des écoles de classe normale

Titres :

2008 - Enseignement des langues vivantes habilitation définitive (Italien)
2008 - Enseignement des langues vivantes habilitation définitive (Anglais)
2010 - Enseignement des langues vivantes habilitation provisoire (Espagnol)

Affectation actuelle :

Affectation à titre définitif
Enseignant classe préélémentaire

Établissement d'exercice :

Circonscription :

Code 30 : habilitation définitive en langue ou LA direction.

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

AGS forfait : 6 points
(pour tous)

AGS C3 : 3 pts par an + 3/12e de point par mois + 3/360e de point par jour.

Anc. Poste : Stabilité sur un poste obtenu à titre définitif (3 ans = 9 pts; 4 ans = 12 pts; 5 ans ou + = 15 pts)

REP/REP+ : 30 pts pour 5 ans continus.

Enfant : 1 pt par enfant

Barème de base	Points attribués
AGS C3 39,991	39,991
AGS forfait 13 ans 03 mois 29 jours	6,000
Anc Poste 05 ans 00 mois 00 jour	15,000
REP 00 an 00 mois 00 jour	
REP+ 05 ans 00 mois 00 jour	30,000
pts enfants	2,000
PSC	0,000

Autres éléments de barème valorisés*	Points attribués
Handic	non
Voeu Préf	non
MCS	non
PI	non
RC	non
APC	non
PS1	0,000
PS2	0,000

* Ces éléments sont valorisés sur certains voeux sous condition. Les points PS1, PS2 représentent des points de bonification appliqués à tous les voeux dont les voeux groupes

PSC – PS1- PS2 : Points ajoutés manuellement par rapport à la fiche d'observation.

Handicap (Handic) : 30 points si RQTH

Vœu préférentiel (Vœu Préf) : 6 pts pour la 1ère année + 1 pt par an sur le vœu n°1 (poste précis sur une école) formulé à l'identique du mouvement précédent (à partir de 2019)

Mesure de Carte Scolaire (MCS) : 15 pts uniquement sur les voeux de même nature de poste que celui objet de la MCS

Parent Isolé (PI) : 1pt par année de situation justifiée

Rapprochement Conjoint (RC) : 6 pts + 2 pts/an sur voeux précis ou commune de la résidence professionnelle du conjoint (voeux consécutifs). **SI** la distance entre l'école d'affectation actuelle et la résidence professionnelle du conjoint est = ou > à 15 km aller (hors PES et entrants)

Autorité Parentale Conjointe (APC) : 6 pts + 2 pts par an de séparation. Si enfant(s) de moins de 18 ans au 01/09/2023 (distance des rés. perso des parents = ou > à 15 km aller)

Votre barème de base applicable à l'ensemble de vos vœux est 61,624

Discriminant 0 - Discr AGS
 Discriminant 1 - Discr Anc Poste
 Discriminant 2 - Discr Echelon
 Discriminant 3 - Discr Aléatoire

E = Etablissement = vœu précis
 G(AC) = vœu groupe Assimilé
 Commune
 G(A) : groupement autre => MOB,
 groupement de communes

TPD : affectation à titre définitif.
 PRO : affectation à titre provisoire.

RC : Rapprochement de Conjoint.
 APC : Autorité Parentale Conjointe
 PI : Parent Isolé
 MCS : Mesure de Carte Scolaire
 Autres : enfant à naître, ITEP,
 Caractère répété : même premier vœu

.....Liste des vœux émis par

Rang	Type de vœu	Numéro du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb Classes Nb Classes spécialisées	Libellé du poste ou du groupe	Circonscription	Rang vœu lié	Modalité	Priorité	Total barème				
										Barème	RC/ APC/ PI	MCS/ Handi- cap	Autres	Carac- tère répété
1	E	916	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0310178A) Ecole Maternelle Publique Saint-Exupery Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	97,624	0,000	0,000	30,000	6,000
2	E	921	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0312234K) Ecole Maternelle Publique Elida Hugon Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
3	E	141885	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0311598U) Ecole Primaire Publique Le Barry Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
4	E	917	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0310709C) Ecole Maternelle Publique Ox Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
5	E	920	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0311777N) Ecole Maternelle Publique Vasconia Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
6	E	915	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0310177Z) Ecole Maternelle Publique Pierre Fons Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	
7	E	918	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité	(0311118X) Ecole Maternelle Publique Jean Mermoz Muret	IEN HG11 MURET		TPD	30	91,624	0,000	0,000	30,000	

1-4 : priorité carte scolaire

1 : mesure d'accompagnement TS

4 : mesure accompagnement TR

8 : priorité pour personne recrutée au titre du BOE

9 : priorité médicale enseignant

10 : priorité médicale conjoint-enfant

12 : priorité retour sur poste CLD, CP ou dispo

14 : priorité sociale

30 : code des situations ordinaires

31 : code lorsque je n'ai pas la qualification requise Direction (pas de LA), poste fléché langue (pas d'habilitation), poste de l'Ecole Inclusive (je termine ma formation CAPPEI)

32 : code lorsque j'entre en formation CAPPEI

39 : code lorsque je n'ai pas de CAPPEI mais j'ai déjà exercé dans l'EI

40 : code lorsque je n'ai jamais exercé dans l'EI

50 : code des situations ordinaires pour certains postes (maître surnuméraire, UPE2A...)

90-95-99 : vœu annulé

[>notre article codes et priorités<](#)